» Nous ne publions ce fait que sous réserves, nous proposant de prendre de nouvelles informations. »

Chacun sait que les lettres en destination des départements et de l'Algérie doivent, pour l'affranchissement, porter un timbre de 20 centimes lorsque leur poids n'excède pas 10 grammes, et de 40 c. lorsqu'il n'excède pas 20 grammes.

Mais il en résulte cette anomalie que, pour 11 grammes, il faut débourser 40 c., et pour 21 grammes 80 c.

Or, en mettant sa lettre de 21 grammes sous deux enveloppes, l'une revêtue d'un timbre de 40 centimes, l'autre d'un timbre de 20 c., on a le droit de faire transporter par la poste deux lettres qui pourraient peser ensemble 30 grammes.

C'est-à-dire qu'on ne paiera que 60 c. pour 30 grammes en donnant double besogne à l'administration des postes, alors qu'on aurait dû payer 80 c. en ne lui confiant qu'un seul pli, c'est-à-dire en réduisant la besogne de moitié.

Évidemment, le tarif n'est pas logique, nous ne comprenons pas pourquoi ; il serait très-facile cependant de le simplifier en décidant tout simplement que les lettres de 10 grammes seront taxées à 20 c., celles de 15 grammes 30 c., et ainsi de suite à raison de 2 c. par gramme, de 5 en 10, sans fraction.

Tout le monde comprendrait ce tarif, et on n'aurait plus le désagrément de voir si souvent les lettres surtaxées pour le moindre excédant de poids, s'il ne s'agissait que d'ajouter, en cas d'incertitude, un timbre de 10 c.

Autre anomalie réglementaire : les mandats d'argent, les bons de postes dont le montant n'excède pas 10 francs, sont exempts de droit de timbre. Au-dessus de 10 francs, ils supportent un droit de timbre de 20 centimes, dont on peut s'exonérer facilement, en faisant faire autant de mandats de 10 francs que l'on en désire pour compléter la somme ; — d'où il résulte, cette fois encore, que plus on donne de la besogne aux commis de l'administration, moins on doit payer.

Nous croyons devoir rappeler que les pièces divisionnaires françaises de 2 fr., 1 fr., 50 c. et 20 c., frappées avant l'année 1854 et dont l'effigie ne porte pas la couronne, cesseront prochainement d'avoir cours.

Il n'est pas mauvais qu'on le sache, le *Moniteur* ne manque pas à l'occasion d'une certaine hardiesse, et nous l'allons prouver. Chacun sait, et M. Greppo, en ce moment à Sainte-Pélagie pour un mois, le sait mieux que personne, qu'il est interdit d'introduire en France un seul numéro du journal l'*Etoile belge*. Par suite, il doit être tout au moins compromettant de le recevoir. Cependant, le *Moniteur* du 21 avril contient un extrait de ce journal si sévèrement prohibé à la frontière.

M. Greppo, quoique prisonnier, a l'audace de demander au *Siècle* pourquoi on l'a condamné, tandis que le *Moniteur* exerce librement ses ciseaux sur l'objet même de la condamnation qu'il a encourue. Le *Siècle* ne sait trop que répondre à l'argumentation de l'honorable détenu, argumentation qui nous paraît irréfutable.

(*Progrès du Nord*.)

Une représentation extraordinaire aura lieu demain mercredi au cirque Loisset, au bénéfice de M. Philip, régisseur général, qui offre en tombola gratuite un cheval, — un vrai cheval en chair et en os (Aboukir), parfaitement dressé, monté par Mme Philip dans les manœuvres, quadrilles, etc.

Chaque spectateur recevra, avec son billet d'entrée, un numéro pour cette tombola.

Tous les artistes paraîtront dans cette soirée, qui sera, sans contredit, la plus attrayante de toutes celles données jusqu'ici par la belle troupe équestre que nous possédons en ce moment.

Dans la nuit de samedi à dimanche, un malfaiteur, demeuré inconnu jusqu'ici, a pénétré en fracturant une croisée dans la maison du sieur Pierre Leruste, tisserand à Leers, et y a enlevé 25 bobines de laine mérinos.

Risquer la Cour d'assises pour 25 bobines de laine ! Il y a des voleurs bien maladroits.

Le nommé Emile Bonte, âgé de 25 ans, sans profession, demeurant à Roubaix, a été arrêté pour fraude.

Cinq fraudeurs de profession ont été condamnés hier par le tribunal correctionnel de Lille, de 3 jours à un mois de prison et chacun à 500 fr. d'amende.

Dans cette même audience, ont comparu :

Félix Desprez, conducteur de travaux et accordeur de pianos à Roubaix, a obtenu d'un libraire, par des moyens frauduleux, des livres pour une valeur de 496 fr., qu'il a vendus à son profit. Il est en fuite, et c'est par défaut qu'il est condamné à deux ans de prison et 50 fr. d'amende.

— Léonard Jaspers, ouvrier tisserand à Roubaix, a forcé les malles de son logeur pour en enlever des objets d'habillement d'une valeur de 200 fr. Par défaut, deux ans de prison et cinq ans de surveillance de la police.

Deux cabaretiers de Croix sont poursuivis pour avoir laissé leurs établissements ouverts après l'heure réglementaire.

Pour toute la chronique locale : J. Reboux

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Liverpool, 28 avril, 11 h. 20.

Marché plus calme. Ventes : 20,000 balles.
Middling Louisiane, 13 d.
En mer, 13 1/2.
Cote New-York, hier, 33 cents.

Robert Funke et Cie.

Alexandrie, 18 avril.

Marché très-ferme, tendance à la hausse.
Fair Jumel, 24 talaris.
Good fair, 25 1/2.
Fully good fair, 26 1/2.
Change, 5,24.
Frêt pour Marseille, 12 francs.
Stock, 70,000 Cantars.
Câble direct toujours interrompu.

Arlès Dufour et Cie.

TRIBUNAUX

On se rappelle sans doute cette mystérieuse affaire d'empoisonnement de la comtesse Chorinsky, qui eut lieu naguère en Allemagne.

Le tribunal de Vienne (Autriche) a rendu son arrêt. La prévenue, Julie Ebergenyi, a été condamnée à vingt ans de travaux forcés, à la perte de ses titres de noblesse et aux frais du procès.

On lit dans le journal l'*Epargne* :

« Aucun journal judiciaire ni politique n'a entretenu le public du procès soumis en ce moment au tribunal de commerce de Paris.

« Il s'agit d'une demande formée par trois porteurs d'actions nouvelles du Crédit mobilier français, contre MM. Pereire et le Conseil d'administration du Crédit mobilier.

« Les demandeurs ont soutenu par l'organe de Me Fromageot et de Me Charles, avocats :

« 1° Que l'avance de 80 millions faite à la Société immobilière constituait une violation de l'article 5 des statuts ;

« 2° Qu'il y avait eu tromperie exercée par les administrateurs jusqu'en 1867, pour faire croire à une prospérité imaginaire ;

« 3° Que les deux assemblées générales qui ont voté le doublement du capital étaient illégales ;

« 4° Qu'il y avait eu fraude en déclarant que l'émission des nouvelles actions était destinée à étendre les affaires du Crédit mobilier, tandis qu'en réalité l'émission n'avait eu lieu que pour payer des dettes anciennes ;

« 5° Qu'il y avait lieu de déclarer qu'aux termes du décret d'autorisation du 17 mars 1856, les actions nouvelles ne doivent pas participer aux pertes antérieures au 1er janvier 1867.

« Ces divers systèmes ont été combattus par Me Allou et Me Sénart. Après quoi, l'affaire a été mise en délibéré. Le jugement sera prononcé à quinzaine. »

FAITS DIVERS

— On lit dans l'*Akhbar* :

« Voici un moyen que nous offrons au gouvernement de nourrir plus de 6,000 Arabes par jour, sans qu'il lui en coûte une obole.

« Il y a plus de vingt mille chevaux ou mulets au service de l'armée, dans toute l'Algérie. Ces bêtes reçoivent 4 kilos d'orge par jour. Nous savons, et toutes les personnes compétentes peuvent l'assurer, que l'on peut, sans le moindre danger, n'en donner que 3 kilos 700 à des bêtes qui fatiguent peu. Cette ration serait encore plus que suffisante, et l'on pourrait ainsi utiliser chaque jour 6,000 kilos d'orge qui, convertis en pain, serviraient à nourrir un nombre égal de malheureux indigènes. Ce moyen est aussi simple qu'avantageux.

« Avis à qui de droit. »

— Mercredi, à onze heures du soir, la belle et grande filature de M. Ant. Herzog, à Logelbach, est devenue la proie des flammes.

— Une fille à deux langues vient de naître dans le Lot, où M. Paulin Limayrac va faire prochainement ses débuts comme préfet.

Les bénédictions du ciel commencent à pleuvoir sur ce bienheureux département, et s'il faut en croire le *Progrès de Villeneuve*, des mariniers auraient pris, l'autre jour, sur les rives du Lot, un... crocodile, un vrai crocodile de la plus belle espèce.

Cet animal est gris-foncé. Il mesure deux mètres cinquante de l'extrémité de la tête à celle de la queue. Comment expliquer sa présence dans les eaux du Lot ? Cet amphibie s'est-il échappé d'une ménagerie nomade ou d'un navire entrant dans la Gironde ? Est-ce poussé par son humeur voyageuse qu'il a quitté les régions tropicales pour visiter les latitudes tempérées ? Est-ce bien sur les bords du Lot et non sur les rives de la Garonne que les mariniers ont fait cette capture ?

Mystère ! mystère !

— M. Peabody, cet Américain possesseur d'une fortune des plus considérables, ne trouve pas, dans les libéralités philanthropiques qu'il prodigue, un aliment suffisant pour ses générosités ; il veut donner aux fortes études, aux Etats-Unis, une impulsion énergique ; il vient d'acheter le journal le *Naturaliste*, et il en fait l'organe d'une société qu'il a créée et largement dotée, la *Peabody Academy of science*. On calcule qu'il consacre ainsi la somme assez forte de 140,000 dollars pour stimuler le progrès des sciences en Amérique. C'est faire un noble emploi de ses richesses, et il faut reconnaître à regret qu'en Europe les personnes en possession d'une opulence qui leur permettrait de marcher dans la même voie, se montrent fort peu disposées à suivre l'exemple que donne ce citoyen américain.

— Il y avait une fois, dans une école militaire... russe, un général et une générale également... russes, et, paraît-il, assez... économes, ne donnant que les soirées de rigueur, ce qui ne faisait point l'affaire des élèves, plus soucieux de leur plaisir que des écus de leur directeur.

Un soir que celui-ci causait avec sa femme au coin du feu, savourant les douceurs de l'intimité, voici que tout à coup un roulement de voitures se fait entendre, et qu'une fournée de dames et de messieurs en tenue de bal envahissent le salon, serrent la main au général, complimentent la générale, et les remercient de la fête-impromptu qu'ils leur offrent, — car, ajoutaient-ils, nous n'avons reçu les invitations que ce matin.

Surprise des deux personnages, qui se tourne en stupeur à l'arrivée de plusieurs petits pâtissiers porteurs de glaces, sandwichs, petits-fours et de toutes les friandises d'usage.

Quel parti prendre ?... Le mieux était de faire contre fortune bon cœur. On alla réveiller les élèves. C'était bien là-dessus qu'ils avaient compté, les bons apôtres, en organisant cette petite mystification.

La fête n'en fut pas moins gaie pour cela, bien au contraire, car elle eut le double mérite de l'improvisation et du fruit défendu.

— Une centaine de badauds étaient arrêtés mardi sur la Grand'Place de Bruxelles, à quelques pas de la porte d'entrée principale de l'hôtel de ville. Il y avait là un spectacle qu'on n'avait plus vu depuis longtemps et qu'on ne s'attendait plus à revoir depuis la révision du Code pénal : une exposition en effigie de condamnés *contumax* par l'exécuteur des arrêts criminels, assisté de ses deux aides. Trois poteaux, portant des écriteaux avec extraits des arrêts de condamnations prononcés contre des fugitifs ou latitants, par la cour d'assises du Brabant, étaient plantés là et gardés par des gendarmes à cheval, le sabre au clair. Les exécuteurs se tenaient derrière les poteaux, de sorte que c'étaient plutôt ces fonctionnaires que les condamnés qui se trouvaient *exposés aux regards du peuple pendant une heure* (style du Code pénal de 1810).

— Il vient de mourir à Naples un nommé Carlo Félice, père de vingt fils, dont l'un a quatre-vingt-trois ans. Félice est mort à cent cinq ans, ayant toujours conservé ses facultés intellectuelles et sa force musculaire. Il n'y a pas un mois, il visitait le Vésuve en joyeuse compagnie. A cent cinq ans !

— La police de Londres coûtera, cette année, 190,524 liv. sterl., soit 4,763,100 francs.

— Une jeune fille russe, *docteur en médecine* de la Faculté de Zurich, vient d'épouser un célèbre médecin de Vienne. Cette union promet de jolis résultats. Les malades n'ont qu'à se bien tenir.

— Il y a deux ans, un prêtre napolitain faisait de fréquentes visites à la famille d'un capitaine qui demeurait à Capodimonte, dans une charmante villa. Tout à coup, on cessa de le voir, et ce ne fut que trois semaines après qu'on retrouva son cadavre au fonds d'un puits, près de l'habitation. Le capitaine, absent lors de sa dernière visite, ne pouvait être suspecté. Les domestiques, mis en état d'arrestation, protestèrent énergiquement, et, faute de preuves, on les relâcha.

Mais dernièrement le jardinier eut l'imprudence de dire qu'il avait reçu de l'intendant une offre de 100 livres, et qu'il avait refusé, après avoir promis le secret sur cette proposition. Ce propos donna l'éveil ; on fit une nouvelle enquête, à la suite de laquelle l'intendant et le valet de chambre de la villa finirent par avouer qu'ils avaient assassiné le prêtre pour une somme de 400 francs que leur avait comptée un certain Maniscaleone dont on n'a pu retrouver les traces. Les deux coupables ont été condamnés à vingt ans de travaux forcés, et le jardinier à sept ans de réclusion.

— Un architecte anglais vient de traduire en justice un journaliste. L'imprudent avait osé dire que toutes les constructions dudit architecte appartenaient à un sixième ordre d'architecture, l'ordre Béotien. Le vitruve de la Tamise vit dans cette attaque une odieuse calomnie, mais les juges n'y virent qu'une saillie heureuse, et l'accusé fut absous par tout le monde, excepté par l'architecte.

— On écrit de Foix, le 10, au *Journal de Toulouse* :

« Mercredi, une bien fâcheuse nouvelle qui a produit une profonde sensation s'est répandue dans notre ville. On disait que M. P..., notaire, avait disparu depuis lundi soir, laissant un déficit considérable. Cette nouvelle s'est malheureusement confirmée. Dans la matinée, l'étude de M. P... a été envahie par un grand nombre de clients venant constater par eux-mêmes, avec la disparition du notaire, la perte de leurs capitaux. M. le procureur impérial et M. le juge d'instruction, bientôt avertis, se sont rendus dans la maison de M. P... et ont ordonné l'apposition des scellés. On ne peut connaître encore le chiffre exact du déficit ; on le dit considérable. M. P... que l'on dit parti pour l'Espagne, jouissait d'une grande confiance. »

— On écrit de Nissan (Hérault), le 9 avril, au *Messager du Midi* :

« Un assassinat suivi de vol, vient d'être commis dans notre localité sur la personne de Marie Fabre, veuve Paulet, âgée de soixante-quinze ans. Le 7 du courant, les voisins de la victime ne l'ayant pas vue paraître la veille et craignant que quelque malheur ne lui fût arrivé, pénétrèrent chez elle vers deux heures de l'après-midi et la trouvèrent baignée dans son sang : elle avait reçu plusieurs coups de hache sur la tête. La justice, qui s'est immédiatement transportée sur les lieux, a trouvé la femme Paulet encore vivante, mais dans un état désespéré. L'assassin a forcé une armoire où se trouvaient 1,500 fr., qu'il a emportés. On croit que la justice est sur ses traces. »

— On lit dans le *Courrier de l'Algérie* :

« Le nommé Menouar ben Mohammed ben Tin, condamné à la peine de mort par arrêt de la cour d'assises d'Alger, a été exécuté ce matin, samedi 4 avril, à huit heures, sur la place du marché de Ténès, où une foule assez considérable s'était réunie pour assister à ce triste spectacle offert pour la première fois à la population de l'ancienne Cartenna. Le coupable, assez pâle pendant le court trajet de la prison au lieu du supplice, est monté sur l'échafaud avec ce calme qui caractérise l'Arabe en face de la mort ; il n'a poussé qu'un faible cri au moment où l'exécuteur des hautes œuvres a détaché le fatal couteau. Menouar était originaire des Beni Madoun, cercle de Ténès ; il a été condamné à la peine capitale pour avoir assassiné un bûcheron porteur d'une somme de 2 fr. 50. »

— On s'entretient beaucoup à Vienne du sort d'un nommé Werner, directeur d'une grande brasserie de cette ville. Il y a quelques jours, les journaux avaient annoncé que cet individu s'était suicidé. En effet, on avait trouvé sur sa table une lettre, par laquelle il annonçait que telle était son intention. Une mare de sang qui couvrait le plancher semblait indiquer que déjà il avait fait une première tentative pour mettre fin à ses jours. Dans l'entre-temps on trouva aux bords du Danube un bonnet et une pelisse, ayant appartenu à Werner. On crut alors qu'il s'était jeté dans la rivière. Quant au motif du suicide, on l'attribuait à la tristesse que lui causait sa surdité. Cependant le corps ne se retrouvait pas. Aujourd'hui la justice croit avoir recueilli des indices suffisants pour croire que Werner a simplement pris la fuite, pour échapper aux conséquences de faux nombreux commis dans ses livres de commerce.

La Revue grammaticale vient de joindre à son cadre une **Revue littéraire** sous la direction de M. Claudius Hébard, auteur bien connu des lecteurs qui recherchent avec tout dans la littérature l'honnête et l'utile, sans nuire à l'agréable. **La Revue grammaticale et littéraire** paraît tous les mois. Prix : 4 fr. par an. F. Bouquerel, édit., 31, rue Cassette, à Paris. (*Voir aux annonces*)

GRAND CIRQUE

F. LOISSET

Les bureaux s'ouvriront à 7 heures. Le spectacle commencera à 8 heures précises.

Prix des Places : Places réservées, 3 fr. ; Premières, 2 fr. ; Secondes, 1 fr. ; les enfants au-dessous de 7 ans paieront demi-place aux premières et aux secondes.

DETTE MEXICAINE

Communication importante à faire aux porteurs de Rente 6 0/0 et d'obligations mexicaines par le

Comptoir Financier et Industriel.

S'adresser au *Directeur*, 3, rue *d'Ambroise*, Richelieu, à *Paris*. 3 m. 7649

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC D'HISTOIRE NATURELLE

Mercredi 29 avril à 8 h. 1/4 du soir.

1° Des fonctions des organes pendant la vie. Des fonctions chez les végétaux. De la germination et des phénomènes chimiques qui l'accompagnent.

2° Recette : Préparation du sirop d'orgeat.

Pour tous les articles non signés : J. Reboux

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

18 avril. — Victor, fils légitime d'Auguste Vancraeyenest et d'Ursule Deconinck.

Henriette Marie, fille légitime de Pierre Accou et d'Henriette Segard.

Henri Auguste, fils naturel d'Euphrasie Callewaert.

Pierre, fils légitime de Théodore Drubbels et de Marie Fiers.

10 avril. — Achille Joseph, fils légitime d'Henri Pollet et de Louise Demarque.

Henri, fils légitime de Victor Huyghe et de Joseph Catel.

Frédéric, fils légitime de Pierre Bursens et de Marie Verstraeten.

Rosalie fille légitime de Pierre Tonneau et de Judith Créteur.

Célina, fille légitime de Vital Destaebele et de Catherine Habarte.

Henri, fils légitime de Sylvestre Limbourg et d'Elisabeth Vandervelden.

Adolphe, fils légitime de Stanislas Dupureur, et de Léocadie Barot.

20 avril. — Adolphine, fille légitime de Joseph Deaspe et de Marie Minnaert.

Louis Charles, fils légitime de Jean-Baptiste Debeuf et de Françoise Vanhamelbeke.

Antoinette, fille légitime de François Vandenbosch et de Marie Dierickx.

Marie Julie, fille légitime de J.-B. Dupire et de Marie Hullemont.

Emile François, fils légitime de Carlos Florin et de Justine Fremaux.

Louis, fils légitime de Louis Inglebert et d'Amérine Leveugle.

Charles Henri, fils légitime d'Henri Minnoye et de Mathilde Van Oberbeke.

Zélie Marie, fille légitime de Valérie Deguffroy et de Clémence Desablin.

Pierre Joseph, fils légitime de Carlos Delamaladry et de Léocadie Herman.

Rosalie, fille légitime de François Van-Eyghe et de Rosalie Quicke.

Carlos Joseph, fils légitime d'Adolphe Leronge et d'Eugénie Lecomte.

21 avril. — Marie Catherine, fille légitime de Denis Cheval et de Marie Denis.

Désiré, fils légitime de Louis Masquelier et de Flore Delerue.

Hortense Marie, fille légitime d'Auguste Crochon et d'Aimée Delmée.

Mathilde, fille légitime d'Auguste Lampaert et d'Antoinette Schroons.

Jules, fils légitime de Pierre Naessens et de Louise Hoornaert.

Laurence, fille légitime de Louis Segers et de Julie Delannoy.

Pierre Antoine, fils légitime de Pierre Lebrun et de Julie Leuridan.

Marie Aimée, fille légitime de Ferdinand Dujardin et de Fidéline Agache.

Julia, fille légitime de J.-B. Rasson et de de Virginie Salmon.

22 avril. — Florentine Joséphine, fille légitime de Carlos Lorthioir et d'Adelaïde Casteele.

Irma Désiré, fille légitime de Désiré Gyselinck et de Charlotte Ledez.

Claire Eugénie, fille légitime d'Edouard Vaissier et de Sophie Deplanqué.

Jules, fils naturel de Stéphanie Van den Driessche.

Fidéline Clémence, fille légitime de Charles Lorthiois et de Fidéline Loucheur.

Paul, fils légitime de Jean Six et de Marie Tiberghien.

Hortense Rosalie, fille légitime de Joseph Vanslembrouck et de Rosalie Waterloos.

Pauline Charlotte, fille légitime de Charles Barthélomé Hernou et de Pauline Ducaté.

23 avril. — Marie, fille légitime de Pierre Vandekerkhove et de Rosalie Baert.

Elise Marie, fille légitime d'Antoine Stoop et de Philomène Herreweg.

Henri, fils légitime de Piedro Defrennes et de Julie Lecomte.

Jean-Baptiste, fils naturel de Marie Van mansar.

Ernest Jean, fils légitime de Félix Catteau et de Marie Cordier.

Constantine, fille légitime de Jean Vandenherreweghe et d'Hortense Verdonck.

Henriette, fille légitime de Charles Debruyne et d'Isabelle Bogaert.

Louis Emile, fils légitime d'Emile Gadenne et de Coralie Meeschaert.

Edouard, fils légitime de Constantin Depraetere et de Marie Thoeye.

Marie Laura, fille légitime de François Bassin et de Berthe Glasenapp.

Victorine Marie, fille légitime de François Bassin et de Berthx Glasenapp.

24 avril. — Cécile, fille légitime de Gustave Renart et de Coralie Leclercq.

François Joseph, fils légitime d'Adolphe Vandenbosch et de Delphine Niemegeerts.

DÉCÈS.

17 avril. — Jacques Heerebont, 77 ans, journalier, rue Ste-Thérèse.

18 avril. — Julie Destailleur, 8 ans, Bas-de-l'Enfer.

Marie Pauline Allard, 7 mois, rue d'Isabeau.

Pierre François Dumoulin, 67 ans, journalier, Fort-de-Messine.

19 avril. — Clémence Debackère, 1 mois, rue de l'Arc.

Guillaume Couque, 37 ans, rattacheur.

20 avril. — Grégoire Mazure, 32 ans, sans profession, rue Traversière.

Jean-Baptiste Lepoutre, 5 mois, au Piie.

Adolphe Dupureur, 4 heures, rue de Lille.

Félicien Joseph Leclercq, 61 ans, journalier.

Jean-Baptiste Vandenbronck, 23 ans, hôpital.

21 avril. — Adolphe Rys, 21 ans, teinturier, Jean-Ghislain.

Elisa Vanpeteghem, 4 ans, Epeule.

Célina Martroye, 2 ans, rue de Mouveaux.

Angélique Duwelz, 82 ans, rentière, Nouveau Monde.

François Dubois, 6 mois, hôpital.

Charles Therry, 42 ans, garçon-boulanger, hôpital.

J.-B. Degreve, 57 ans, tisserand, hôpital.

22 avril. — Oscar Verhaeghe, 6 mois, rue de Soubise.

Rosalie Delespaul, 14 ans, bobineuse, rue de la Paix.

Philippine Lemaire, 1 an, Petit-Beaumont.

Edouard Masurel, 34 ans, marchand de chiffons, au Piie.

Elise Constance Vanterberghe, 37 ans, ménagère, Cul-de-Four.

23 avril. — Henriette Parent, 74 ans, ménagère, Petites-Sœurs.

24 avril. — Natalie Cécile Pattyn, 78 ans, ménagère, rue Neuve-du-Fontenoy.

Collette Rosalie Warlop, 71 ans, ménagère, Petites-Sœurs.